

FORMATION ÉCOURTÉE DE PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES (PAB)

ATTENTION À LA QUALITÉ DE LA FORMATION!

Québec, le 3 juin 2020. – Bien qu'elles trouvent parfaitement louable l'objectif du gouvernement de combler rapidement les postes de préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) sont très déçues que le gouvernement ait charcuté l'actuelle formation du DEP, de 870 heures, en attestation d'études professionnelles (AEP), une formation largement écourtée permettant d'accéder au statut permanent de préposé en CHSLD.

« Nous craignons pour l'avenir du DEP à terme, puisque la popularité de l'AEP écourtée de cet été vient drainer des ressources de partout, dont les élèves actuellement inscrits au DEP et ceux au travail dans les autres ressources d'hébergement. Le gouvernement crée un précédent en abaissant la durée et la qualité de la formation et en rendant permanent un statut d'emploi pour répondre à une situation de pénurie. Il est clair pour nous que la formation de préposé aux bénéficiaires devrait obligatoirement être complétée à terme pour maintenir la qualité des services dans le réseau de la santé », a fait valoir Sonia Ethier, présidente de la CSQ.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a précisé hier que la formation écourtée de 375 heures pour les futurs préposés dans les CHSLD comporte deux parties : la première, d'une durée de 120 heures, consisterait en des cours théoriques donnés en classe, tandis que les 255 heures restantes seraient consacrées en partie à de l'enseignement à distance, et l'autre, à des stages pratiques en CHSLD. Or, la partie des stages en milieu de travail ne sera plus supervisée en continu par une enseignante ou un enseignant qualifié, comme à l'habitude. Il ne s'agit pas de stages cliniques, donc pas d'enseignement continu en milieu de stage. Cette situation aura nécessairement un effet sur la qualité de la formation.

Tant la CSQ que la FSE-CSQ ont proposé au gouvernement que la formation ne se termine pas en septembre, mais plutôt qu'elle se poursuive et se complète jusqu'à la diplomation. Les élèves pourraient alors pratiquer, dans le cadre de leur stage rémunéré, plusieurs compétences en tant qu'aspirants PAB dès le début de l'automne. Ils pourront ensuite compléter leur formation à temps plein ou à temps partiel et obtenir le statut officiel de PAB.

« Il faudra des conditions acceptables non seulement pour les élèves, mais aussi pour les enseignants, sur qui repose le projet malgré le silence du ministre à cet effet. Il faut prévoir un temps d'appropriation et de préparation significatif, car nous avons non seulement un nouveau programme, mais il sera en partie enseigné à distance, ce qui est exigeant à organiser. Il faudra aussi prévoir une présence quotidienne en classe qui respecte les capacités d'apprentissage des élèves. Au moins, la bonification des conditions que nous avons demandée s'est traduite par des salaires augmentés ou des primes de 10 % pour celles et ceux qui sacrifieront leurs vacances estivales pour répondre à l'appel du premier ministre », a fait savoir Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

La présidente de la FSE-CSQ déplore également le nombre d'informations contradictoires véhiculées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) selon l'heure de la journée. « On nous met sous pression, mais on a de la difficulté à avoir l'information juste sur les mesures annoncées, tout en faisant fi du rôle crucial que les enseignants auront à y jouer, même avec un programme très écourté. Cette façon de faire girouette témoigne d'un manque de respect pour les enseignants et atteint nos valeurs profondes en éducation », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, la CSQ et la FSE-CSQ se disent inquiètes des ratios exceptionnels qui ont été établis dans les centres de formation professionnelle. Ainsi, alors que la Santé publique autorise actuellement des ratios de 1/15 dans les centres, on augmenterait à 1/22 cet été pour autoriser cette formation. Le matériel de protection devra être présent en quantité suffisante et adapté au contexte de l'enseignement.